



Informations relatives à l'offre de produits d'investissement responsable

La Banque Cantonale de Genève et l'investissement responsable

La BCGE définit l'investissement responsable comme la combinaison d'approches d'investissement traditionnelles auxquelles s'ajoutent des orientations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'investissement responsable a pour objectif premier d'améliorer la performance sur le long terme.

Conformément à son obligation fiduciaire à l'égard du client et prenant en compte son adhésion aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), la banque intègre de manière progressive, adaptée et prudente les thématiques ESG dans ses approches d'investissement.

Cette pratique matérialise la conviction de gérants qui se sentent responsables des clients, des partenaires et des entreprises dans lesquelles ils investissent. Observant le principe de double matérialité¹, la BCGE considère et pondère les incidences positives ou négatives sur l'environnement et la société pouvant résulter des décisions d'investissements.

L'ambition de la BCGE est de répondre aux attentes des investisseurs en appliquant des normes élevées de transparence sur les choix de tactiques et d'actifs. Le présent document décrit la mise en œuvre des pratiques d'investissement responsable.

Exemples de thèmes ESG:



ENVIRONNEMENT	SOCIÉTÉ	GOVERNANCE
Evolutions climatiques	Respect des droits de l'homme	Lutte contre la corruption et le financement du terrorisme
Préservation des ressources	Lutte contre l'esclavage moderne	Rémunération proportionnée des organes dirigeants
Gestion des déchets	Défense des droits des enfants	Compétences et structures du conseil d'administration et de la direction
Lutte contre la pollution	Conditions de travail décentes	Lutte contre le blanchiment d'argent
Protection de la biodiversité	Sécurité	Conformité fiscale

¹ Le principe de double matérialité vise à étudier conjointement l'impact de l'environnement sur les entreprises et l'impact de l'entreprise sur l'environnement

Les informations contenues dans ce document répondent aux obligations d'information selon l'article 10 des Directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune d'octobre 2023. Ce document ne constitue ni un élément contractuel ni une publicité ou une proposition d'investissement.

Offre de produits de placement

La BCGE propose une gamme de solutions classiques et traditionnelles et deux gammes cherchant à intégrer les préférences ESG de chaque client dans le cadre d'un conseil global de gestion de fortune. Chaque gamme possède des caractéristiques distinctes, que ce soit en termes d'objectifs ou d'approches, et permet de répondre aux attentes des investisseurs.

La gamme Classic: les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs et des critères financiers, sans discrimination.

Cette gamme se concentre en priorité sur les risques financiers traditionnels pour garantir une gestion optimale du couple rendement/risque des portefeuilles. Cela n'exclut pas la prise en compte de critères de durabilité s'ils ont un impact avéré sur les performances financières. En revanche, en n'intégrant pas systématiquement des contraintes extrafinancières ESG, elle offre un accès large au marché et présente la diversification la plus élevée de la gamme.

La gamme Synthetic: la référence pour la BCGE en matière d'investissement ESG. Cette gamme vise à prendre en compte l'exposition des entreprises aux risques ESG, ainsi que leur capacité à les gérer. La banque se réserve le droit d'exclure certaines sociétés.

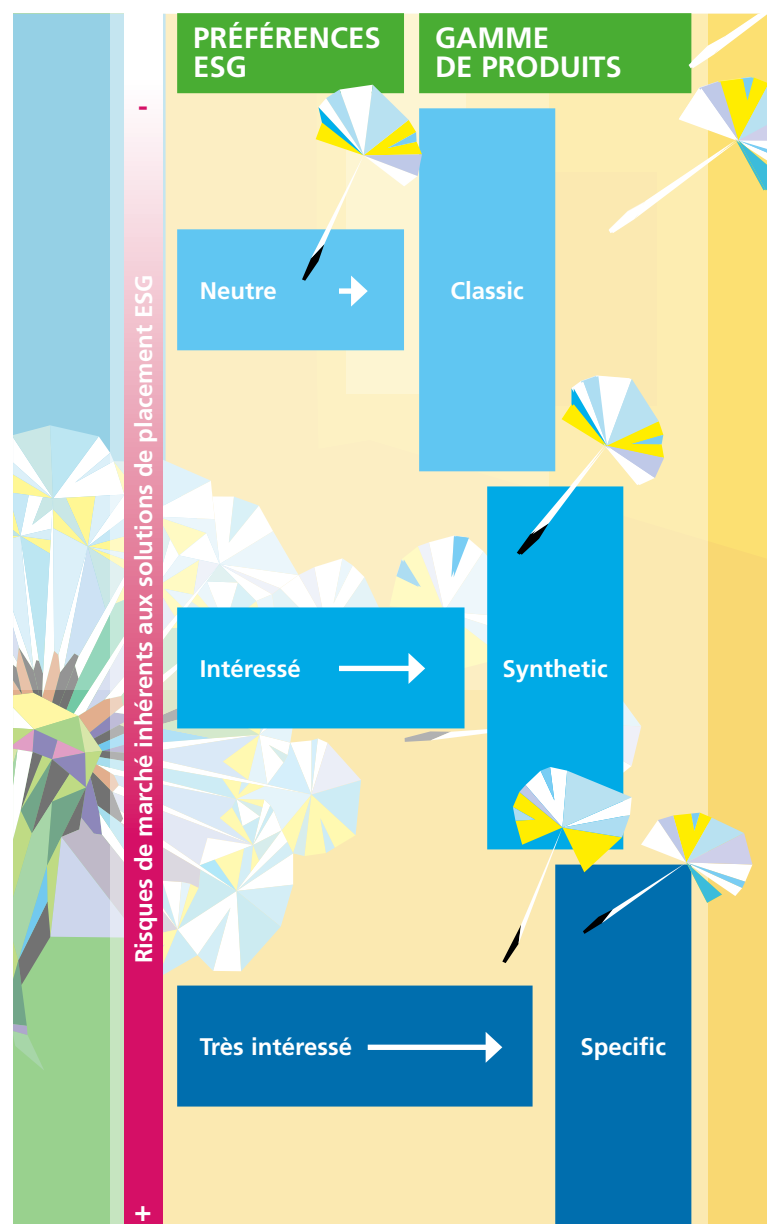
La gamme Synthetic a pour objectif de renforcer la résilience à long terme des portefeuilles vis-à-vis des risques ESG (par exemple: les entreprises devant encore améliorer leurs pratiques dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance).

N.B.: L'application des filtres ESG, positifs et négatifs, dans les décisions d'investissement peut introduire des biais de gestion, une réduction de l'univers d'investissement et impacter négativement la diversification des portefeuilles.


La gamme Specific: plus particulièrement adressée aux investisseurs qui ont une préférence ou une attente marquée pour des gestions ayant pour objectif déclaré de générer un impact positif. Dans le segment environnemental, il s'agira par exemple d'investir dans des énergies renouvelables, dans le traitement des eaux ou encore dans l'utilisation efficace des ressources. Dans le segment sociétal, il s'agira plutôt d'investir dans l'éducation ou encore dans les systèmes de soins de santé.

La gamme Specific contient des instruments qui privilégient les entreprises qui visent la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), regroupés autour de trois grands thèmes retenus par la BCGE: le climat, la biodiversité et la qualité de la vie humaine. N.B.: Les investissements thématiques induisent des risques plus importants en termes de diversification ainsi qu'une sensibilité plus élevée aux événements à court terme.

Caractéristiques principales des gammes de produits



Les risques ESG

OBJECTIFS	APPROCHES APPLICABLES*
<p>Atteindre une performance optimale</p> <ul style="list-style-type: none"> Les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs et des critères financiers, sans discrimination Le gestionnaire est libre de recourir, en complément, à des instruments intégrant des critères ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Traditionnelle axée sur la philosophie d'investissement du groupe BCGE 
<p>Atteindre une performance ajustée aux risques ESG</p> <ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des critères de durabilité dans le processus de décision vise à renforcer la gestion des risques ESG, tout en se réservant le droit d'exclure certaines sociétés <p>Seuils: notation ESG moyenne du portefeuille ≥ Synthetic et absence d'instrument qualifié de retardataire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avec intégration ESG Best-in-class et filtrage positif Basée sur la philosophie d'investissement Exclusions
<p>Rechercher un impact positif</p> <ul style="list-style-type: none"> Les investissements sont effectués dans des instruments qui visent un changement positif dans l'économie, la société ou l'environnement <p>Seuils de la gamme Synthetic, en plus: pourcentage d'investissement thématique sur mesure, à convenir avec le client.</p>	<p>Approches de la gamme Synthetic, en plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Investissement visant un impact Investissements orientés vers les objectifs de développement durable

On entend par "risques ESG" des événements ou des conditions ayant trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et qui, aujourd'hui ou à l'avenir, sont susceptibles d'avoir un impact négatif par exemple sur la rentabilité, les coûts, la réputation et donc la valeur d'une entreprise, ainsi que sur le cours de ses instruments financiers.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la brochure *Risques inhérents au commerce d'instruments financiers* disponible sur le site internet de l'Association suisse des banquiers à l'adresse <https://www.swissbanking.ch/fr>

*Exemples d'approches d'investissement responsable applicables (non exhaustif)

Les approches de gestion mises en œuvre

Cette section présente les principales approches² appliquées par les experts de la BCGE pour intégrer les facteurs de durabilité dans la sélection des titres et la gestion des portefeuilles.

Exclusions

L'approche d'exclusion consiste à écarter des entreprises, des pays ou d'autres émetteurs réputés comme controversés. Les critères d'exclusion basés sur des normes et des valeurs peuvent faire référence à des catégories de produits (par exemple: armes controversées), à des activités (par exemple: tests sur les embryons) ou encore à des pratiques commerciales (par exemple: violations graves des droits humains).

Intégration ESG

Cette approche consiste à inclure de manière explicite les risques et les opportunités ESG dans l'analyse financière traditionnelle et dans les décisions d'investissement, sur la base d'un processus systématique et de sources documentaires sélectionnées.

Best-in-class et filtrage positif

Cette approche consiste à comparer la performance ESG d'une entreprise ou d'un émetteur à celle de ses pairs (par exemple des entreprises du même secteur) sur la base d'une notation de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont la notation est supérieure à un seuil défini sont considérés comme susceptibles d'investissement (par exemple 30% des sociétés présentant la performance ESG la plus élevée, ou toutes les entreprises atteignant une note ESG minimale).

Pour plus d'informations, merci de consulter le glossaire de Swiss Sustainable Finance à l'adresse <https://www.sustainablefinance.ch/en/resources/what-sustainable-finance/glossary.html>

Investissements thématiques durables

Cette approche consiste à investir dans des entreprises qui proposent des solutions durables dans le domaine environnemental ou social. Dans le segment environnemental, il peut s'agir d'investissements dans les énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique, dans les technologies propres, dans les infrastructures de transport à bas carbone, dans le traitement des eaux, ou encore dans l'utilisation respectueuse des ressources. Dans le segment sociétal, il peut s'agir d'investissements dans l'éducation, dans les systèmes de santé, la réduction de la pauvreté, ou encore dans des solutions pour réduire les incidences du vieillissement.

Investissement d'impact

Les investissements d'impact visent à générer un impact social ou environnemental réel et mesurable, en plus d'un rendement financier. Un projet d'investissement à impact peut s'effectuer sur des marchés développés ou émergents impliquant une volatilité accrue. La banque ne peut naturellement pas s'engager à une obligation de résultat.

Actionnariat actif

Cette approche vise à encourager les entreprises dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence, au travers du dialogue et/ou en exerçant les droits de vote.



LA BCGE S'ENGAGE

La gamme de produits par service financier

GAMME DE PRODUITS	GESTION DE FORTUNE (CONSEIL GLOBAL)			
	Mandats de gestion Best of	Mandat Private Equity	Mandats de gestion sur mesure	Mandats de conseil Jonction
Classic	✓	✓	✓	✓
Synthetic	✓		✓	✓
Specific			✓	✓

En cas de question et/ou pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous adresser à votre conseiller clientèle ou à nous contacter au 058 211 21 50.